

# Mairie de Boissy Fresnoy

## Conseil Municipal du Mardi 12 juillet 2022 Procès-Verbal Numéro 2022-06

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 juillet 2022 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY FRESNOY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BAHU Martine Maire

Madame BEAUCHAMP Elodie est nommée secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

### Étaient présents

Mme BAHU Martine, Mme BEAUCHAMP Elodie, M. LOURY Mathieu, M. CORNET Jean Michel, M. AVERLANT Laurent, M. QUIGNON Samuel, M. DECARNELLE Alain, M. LISEK Jérôme, M. BOULIOL Jean-François, M. POSTEL Bertrand, Mme CALAS Alexandra, M. COCHARD Philippe, Mme PARIS Mélanie,

### Étaient absents

M. SIMAR Hervé pouvoir M. LOURY Mathieu  
M. DORMOY Jérôme

	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Date de convocation
15	13	1	14	1/07/2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du 23 juin 2022
3. Local boulangerie bail commercial, détermination de la mise à disposition des locaux et fixation du loyer
4. Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Mme BAHU Martine rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 23 juin 2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame BAHU Martine soumet, alors le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

**Local boulangerie bail commercial, détermination de la mise à disposition des locaux et fixation du loyer**

**Délibération  
2022/35**

Madame le Maire propose d'établir avec la Boulangerie de la Gare représenté par Monsieur SADKI Mohamed 4, avenue de la Gare 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE, pour le local du dépôt de pain au 8 rue René Sené, un avenant au bail jouxtant le local commercial.

Ce local représente environ 37,94 m<sup>2</sup>, il serait utilisé pour installer un four pour la cuisson du pain.

Après discussion, et avoir délibéré, le Conseil Municipal à **11 voix contre** et **3 voix pour**

- Décide de ne pas établir un avenant au bail commercial pour le local jouxtant le local commercial
- Demande que le point d'eau soit déplacé dans le local existant
- Autorise Madame le Maire à délimiter le local commercial par un muret en carreaux de plâtre.

Fin de séance 21 heures

A collection of approximately 15 handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style and legibility. One signature in the top right is clearly legible and reads 'Décourville'.